



Au Président du Conseil Supérieur du Pays et ses  
membres du Ruanda.-

Nous vous saluons.

Nous avons le plaisir de vous expédier cette lettre,  
vous demandant d'écouter nos lamentations.-

1)- Nous avons entendu que le conseil Supérieur veut supprimer l'ubukonde; on a dit  
que les pâturages, l'ubukonde et l'ubuhake sont au même pied.-

2)- Nous trouvons aussi que c'est la même chose suivant ceci:

a/ Un homme reçoit une vache, après il obtient d'autres qu'il achète, ou bien  
reçoit une dot quand on marie sa fille, quand c'est le moment du partage, toutes  
les vaches entrent dans le partage, même quand les vaches qu'il a reçu de son  
maître sont mortes.-

b/- Quelqu'un reçoit le pâturage du Mwami lorsqu'il est pauvre ne cultive pas,  
ses vaches pâturent, il n'y a aucune difficulté.-

c/- L'Ubukonde (propriété) le Mwami donnait une partie de la forêt qu'on devrait  
défricher, cela coûtait une main d'oeuvre considérable et pénible-voici les  
difficultés:

1/- Tout homme trouvait une propriété à peine, sa famille souffrait de faim et de  
soif.-

2/- Pour avoir de quoi se nourrir, cet homme devait péner assez longtemps pour  
pouvoir mettre sa propriété en valeur.-

3/- Après l'avoir mise en valeur, venait un paresseux et devait payer quelques  
chose chaque année

4/- Ce paiement n'était pas la contre-valeur de ce champs, ni celle de la récolte  
, c'est pour ça que nous disons que l'Ubuhake des vaches et les pâturages  
ne sont pas comme Ubukonde, la location était un signe de remerciement envers  
l'Umukonde (propriétaire) qui a peiné en défrichant la forêt.-

5/- Exemple : Un champs dans lequel un homme a placé sa maison, il doit payer à  
peu près 100 frs par an; mais s'il le loue, il doit payer 600 frs par an  
et après la récolte le champs revient au propriétaire. La plupart du temps  
le locataire paye une cruche de bière au propriétaire et continue à cultiver  
le champs loué.-

Cette bière est considérée comme un remerciement pour les gens qui se sont  
dépendés pour limiter le champs.-

Quant en ce qui concerne la suppression d'ubukonde  
nous ne voulons pas nous opposer à l'idée du conseil Supérieur du pays,  
mais demandons que cette question soit étudiée à fond, de façon que les Aba-  
konde ne prennent pas cette suppression pour spoliation.-

3/- Nous apprenons que vous voulez partager le terrain ou l'ubukonde entre les  
habitants de façon que tous aient des superficies égales. Est-ce que lors  
votre décret abolissant le contrat d'ubuhake basé sur la vache, avez-vous  
partagé équitablement les vaches, de façon que tout le Munyarwanda, même celui  
qui n'en a jamais eu en reçoivent ? Si le fait ne s'est pas ainsi produit  
dans la suppression d'ubuhake, pour quelle raison les Abakonde seraient-ils  
spoliés de leur Ubukonde ? Alors que la terre et vaches ont été créées par  
le Créateur et appartiennent toutes les deux au Mwami

4/- Ne trouvez-vous pas difficile de placer sur le pied d'égalité: l'umikond  
l'éleveur et le chef ?

Le Créateur lui-même a t-il mis les hommes sur le même pied ?

Nous remercions vivement d'avance du temps que vous nous avez accordé  
pour vous exposer nos doléances et nous espérons que vous ne manquerez  
pas à nous répondre et examiner attentivement les difficultés de vos  
sujet très respectueux.-

Les Abakonde de la Chefferie Buhoma-Rwankeri  
Territoire Ruhengeri(RUANDA)

Transmis copie certifiée conforme à la minute

Le Chef de Chefferie  
RWABULINDI.J.N

